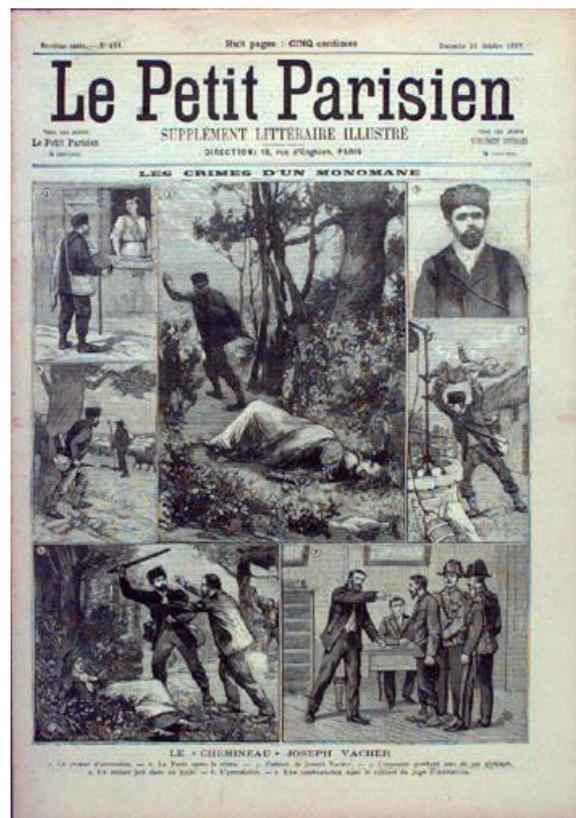


# Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie!)

2,15 /n° 7  
(X<sup>e</sup> année)



*Petit Parisien 31/X/1897 Affaire Vacher « le tueur de bergers »*

## L'histoire de la Justice et de l'enfermement est en deuil

Jean-Claude Vimont, MDC à l'université de Rouen, est décédé.

Auteur d'une thèse, soutenue en 1991 sous la direction de Michelle Perrot et publiée en 1993 chez Anthropos sous le titre : La prison politique en France. Genèse d'un mode d'incarcération spécifique, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles qui constitue avec la thèse de Jacques-Guy Petit, « l'ouvrage le plus important publié alors sur les prisons...

Ouvrage pionnier, inégalé jusqu'à ce jour, remarquable par la documentation, la mise en œuvre, les hypothèses, l'écriture » (Michelle Perrot).

Je recopie ci-dessous le message de Marc Renneville initiateur de Criminocorpus dont J.-C. Vimont était une des chevilles ouvrières :

Cher(e)s ami(e)s,

C'est avec une profonde tristesse que je vous informe du décès de notre collègue et ami Jean-Claude Vimont, survenu hier.

Jean-Claude a trouvé le chemin de l'évasion après de long mois de lutte et d'enfermement dans la maladie. Il n'est pas temps aujourd'hui de mesurer la perte de l'ami, de retracer sa carrière ni d'évoquer l'œuvre considérable qu'il a construit au fil de nombreuses publications, souvent référentielles et parfois méconnues. Je voudrais juste souligner combien, ces dernières années, il était devenu un compagnon actif et à bien des égards exemplaire pour ceux qui avaient la chance de travailler en proximité avec lui au sein de Criminocorpus.

Jean-Claude faisait partie du premier cercle d'historiens de la justice sincèrement convaincus de l'intérêt de l'aventure numérique. Il appréciait dans celle-ci la possibilité de s'adresser directement au public, de publier dans un délai court et d'associer ses étudiants à l'expérimentation de nouvelles pratiques pédagogiques. Sur le plan de l'anecdote, c'est à lui que nous devons la création de la page Facebook Criminocorpus. Il avait su me convaincre de l'intérêt du réseau social pour toucher notamment les étudiants, alors que j'étais réticent à toute incursion sur ce réseau.

Plus fondamentalement, Jean-Claude s'était investi sans compter depuis le projet ANR Sciencepeine (2009-2014) dans la recherche en équipe, conscient qu'il était de participer ainsi, par le collectif et le numérique, à la forge d'une intelligence collective.

Érudit, modeste et discret, Jean-Claude était aussi et avant tout un authentique chercheur explorateur, curieux de toute question, jamais blasé, toujours enthousiaste, prêt à défricher de nouveaux chemins, de nouveaux thèmes, sans complexe ni tabou, n'hésitant pas à s'aventurer là où d'autres s'imposaient par prudence un droit de réserve. Il faudra se souvenir que Jean-Claude Vimont a très largement contribué à défricher et imposer en France la notion de patrimoine carcéral, moins par goût de la posture théorique que par attirance pour les nouvelles pratiques de terrain qu'elle exigeait. Lorsque nous visitions ensemble une prison pour recueillir les données d'une visite virtuelle, comme ce fut le cas au Havre en 2010, à la Santé en 2014 ; ou pour une

campagne photographique comme à Liancourt en 2015 ; Jean-Claude était toujours, dans l'équipe, celui qui voulait en voir un peu plus, rester sur place un peu plus longtemps. Son désir n'avait rien d'inquisiteur. Il s'agissait d'une authentique soif de savoir attentive à la matérialité des lieux, aux pratiques professionnelles, aux menus détails de la détention et ce, dans le parfait respect de ses interlocuteurs. Ceux-ci ne s'y trompaient d'ailleurs pas, et je n'ai pas souvenir qu'un personnel pénitentiaire ait refusé de lui ouvrir une porte en dehors des contraintes de service.

Tel l'arbre qui produit ses plus nombreux fruits avant de s'éteindre, Jean-Claude s'était engagé ces dernières semaines dans une course contre l'inéluctable en démultipliant les écritures, les idées, les projets et les propositions de travail. Nous avions du mal à le suivre, tant sa production était prolifique. Certains de ces fertiles dossiers sont susceptibles d'impliquer à l'avenir les collègues de Criminocorpus et du CLAMOR, dont Jean-Claude était devenu membre correspondant, à sa demande, il y a quelques jours seulement.

Dans la peine que représente pour nous le choc de sa disparition prématurée, je voudrais partager avec vous cette conviction que notre ami nous a quittés en trouvant l'énergie et les ressources d'offrir ses ultimes dossiers de recherche à ses complices, avec les valeurs de générosité et d'exquise gentillesse qui le caractérisaient.

## **À propos de justice...**

Surpris par l'existence d'un certain nombre de rues, places (écoles ?) auxquelles des municipalités ont donné le nom de Mis et Thiennot, Gilbert Moreux a écrit au ministre de l'Intérieur pour s'étonner de ce fait.

*Vineuil le 9 septembre 2015*

*Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 Paris*

*Monsieur le Ministre*

*Je me permets d'attirer votre attention sur une affaire judiciaire qui fait périodiquement grand bruit dans les médias, l'affaire dite Mis et Thiennot, du nom des deux chasseurs condamnés par la cour d'assises de Bordeaux le 5 juillet 1950, pour l'assassinat d'un garde-chasse le 29 mai 1946. Depuis 1980, sous l'impulsion d'un actif comité de soutien, six requêtes en annulation ont été déposées devant la Commission de révision des condamnations pénales. Toutes ont été rejetées, la dernière en date le 16 mars 2015. Malgré cela, le nombre de communes du département de l'Indre qui prennent la décision d'honorer les deux personnages en donnant leurs noms à des espaces publics. a tendance à augmenter, Devant cet état de fait, le silence des autorités administratives revient à faire croire que leur innocence est reconnue, et interprété comme une approbation tacite des municipalités engagées dans cette voie. Certes, en vertu de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, la dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du conseil municipal, mais cette compétence, dans ce domaine, doit faire l'objet d'un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation par le juge administratif. En l'occurrence, il semble bien qu'aucun contrôle n'ait été exercé, autorisant les dérives dont je vous fais part. Des autorités politiques ignorent donc l'autorité de la chose jugée, et transgressent ainsi la hiérarchie des normes juridiques de notre État de droit. C'est à la suite d'une recherche historique approfondie et la publication d'un livre, « Mis & Thiennot, l'agitation face aux faits » éditions AàZ, où je conclus à la culpabilité des deux chasseurs dans l'assassinat du garde-chasse Louis Boistard, que je m'autorise à vous faire part de mes remarques sur des*

*pratiques dont les conséquences ne sont pas anodines et auxquelles il me paraîtrait judicieux de mettre fin.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.*

La réponse du préfet de l'Indre (voir ci-dessous) mérite d'être citée tant elle ouvre de perspectives : pourrait-on donner le nom de Mesrine, Landru, Staviski, Dominici... - la liste des probabilités est infinie – sans qualificatif bien sûr - à une rue ou une place publiques pour peu que le conseil municipal de la ville en décide ainsi ?

Châteauroux, le - 7 OCT. 2015

PREFECTURE DE L'INDRE  
DIRECTION DE L'EQUALITE DES TERRITOIRES ET DE  
L'ECONOMIE  
BUREAU DES COLLECTIVITES LOCALES ET DU CONTROLE  
Dossier suivi par : Sylvie PINARD  
☎ : 02.54.29.51.40  
☎ : 02.54.29.51.56  
Mail : sylvie.pinard@indre.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier du 9 septembre 2015, vous avez appelé l'attention de Monsieur le Ministre de l'intérieur sur la pratique de certaines communes du département de l'Indre de donner le nom de « Mis et Thiennot » à des espaces publics.

Les services du Ministre m'ont chargé de vous répondre.

Comme vous le soulignez, la dénomination des voies ou bâtiments publics relève de la compétence du conseil municipal et est laissée au libre choix de ses membres.

L'Etat n'exerce aucun contrôle en la matière hors le cas où cette dénomination porterait atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

En la forme qui a été donnée par les communes de l'Indre qui ont fait ce choix, la dénomination « Mis et Thiennot » ne comporte pas de qualificatif qui pourrait porter ouvertement atteinte à la décision de justice qui a été rendue dans cette affaire.

En l'espèce, le contrôle de légalité, exercé sur les délibérations qui ont été votées par plusieurs communes de l'Indre, a conclu que ces conditions n'ont jamais été réunies pour que j'engage une procédure à leur encontre.

Tels sont les éléments de réponse que je suis en mesure de vous apporter sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire général,



Jean-Marc GIRAUD

Monsieur Gilbert MOREUX

Cette réponse appelait une nouvelle série de questions :

*Monsieur le Préfet*

*J'ai bien reçu votre réponse, datée du 7 octobre dernier, à la lettre que j'avais adressée à Monsieur le Ministre de l'Intérieur au sujet de la pratique de certaines communes du département de l'Indre de donner le nom de « Mis et Thiennot » à des espaces publics.*

*Vous écrivez : « en la forme qui a été donnée par les communes de l'Indre qui ont fait ce choix, la dénomination « Mis et Thiennot » ne comporte pas de qualificatif qui pourrait porter ouvertement atteinte à la décision de justice qui a été rendue dans cette affaire.*

*En l'espèce, le contrôle de légalité exercé sur les délibérations qui ont été votées par plusieurs communes de l'Indre, a conclu que ces conditions n'ont jamais été réunies pour que j'engage une procédure à leur rencontre »*

*Permettez-moi de vous rappeler quelques faits publics qui m'autorisent à vous faire part de la façon dont un simple citoyen, certes éclairé par le résultat de ses recherches, interprète votre réponse:*

*Le 2 mai 2011, Monsieur Léandre Boizeau, président du comité de soutien à Mis et Thiennot déclarait lors de l'inauguration d'une rue Mis et Thiennot à Villedieu-sur-Indre : « Cette inauguration revêt un caractère particulier parce qu'elle a lieu dans la ville où Jean-Paul Thibault notre avocat a marqué son empreinte en tant qu' élu. Il avait affirmé très tôt, sa volonté d'avoir une rue Mis et Thiennot à Villedieu. Ils avaient même ferrailé très ferme lui et Jean Petiprêtre maire du Poinçonnet, avec les services préfectoraux qui les menaçaient de les trainer devant le tribunal administratif s'ils persistaient dans leur décision. Ils ont, l'un et l'autre, tenu bon, et c'est tout à leur honneur d'élus de la République, de ne pas avoir cédé au chantage et à la menace. »*

*Cela signifie que Monsieur le Préfet de l'époque avait relevé l'illégalité de la décision au regard de l'autorité de la chose jugée. J'ignore pour quelles raisons il n'a pas déposé un recours devant le tribunal administratif, et laissé faire. La suite on la connaît. Léandre Boizeau l'annonce : « Cinq requêtes en révision déposées par notre avocat n'ont pas abouti, donnons-nous les moyens d'en déposer une sixième. Trois inaugurations Mis et Thiennot, quatre avec celle d'aujourd'hui, ne suffisent pas à alerter l'opinion et interpellier les magistrats sur la scandaleuse injustice dont on été victimes, Raymond, Gabriel et les autres. Qu'à cela ne tienne, d'autres vont suivre, cinq avec Saint Gautier, six avec Argenton, sept*

*huit, vingt s'il le faut. Qu'on ne compte pas sur nous pour battre en retraite devant la mauvaise volonté affichée par la cour de cassation. »*  
*Le 16 mars 2015, la cour de cassation a rejeté la sixième et dernière requête.*

*À chaque manifestation la justice est traitée en des termes qui méritent une attention particulière. Ainsi à Villedieu-sur-Indre : » La justice de notre pays fait le gros dos depuis si longtemps, qu'elle en est toute ankylosée, toute meurtrie. Regardez-la se débattre au milieu des affaires nauséabondes à coups de non-lieux de complaisance, d'arguties juridiques de circonstance, d'embrouillamini de décisions fumeuses, de luttes intestines, de règlement de comptes par code pénal à géométrie variable interposé, pas bien, pas bien du tout, telle est notre justice. Alors faut-il s'étonner qu'il ne se soit trouvé personne, dans ce maquis, dans cette jungle, pas un seul magistrat courageux, pour tonner une bonne fois pour toutes : « Mis et Thiennot ça suffit ! ça fait plus de soixante ans que ça dure et autant de temps qu'on sait qu'ils sont innocents. Ça fait plus de soixante ans qu'on sait qu'on leur a fait avouer sous la torture un crime qu'ils n'ont pas commis...*

*...Certes il y a eu trois cours d'assises qui les ont condamnés, certes il serait fâcheux pour l'image de l'institution de reconnaître qu'on peut abuser de jurés populaires à trois reprises sur la même affaire, mais au final, quand on fait le bilan, une enquête bâclée, des aveux obtenus dans les conditions que l'on sait, trop circonstanciés pour être vrais, des preuves matérielles toutes infondées, un acte d'accusation bourré d'invéraisemblances et de contradictions, que reste-t-il ? l'insupportable aveuglement d'une machine qui fait mine de croire qu'elle ne se trompe jamais, comme si l'erreur reconnue était preuve de faiblesse, comme si elle était de nature à remettre en cause le pouvoir de droit quasi divin tel qu'il est exercé par l'appareil judiciaire. »*

*Discours repris, à chaque manifestation, ainsi à le 9 octobre 2010 à Neuillay-les-Bois : « L'affaire Mis et Thiennot c'est aussi un désastre judiciaire. Encore un ! diront les observateurs les plus blasés à la lumière du spectacle grandguignolesque quasi quotidien que nous donne actuellement la justice de notre pays. À ceci près que dans l'affaire Mis et Thiennot, on ne finasse pas avec les plans de carrière ou les réputations des supposés grands de ce monde, on ne fait pas dans la dentelle des non-lieux de circonstance, l'institution frappe lourdement avant de se réfugier dans un silence abyssal ». à la suite ( Argenton-sur-Creuse le 23 juin 2012) « d'une enquête qui n'en était pas une, menée par une police de nervis usant de méthodes indignes héritées de l'époque la plus noire de notre histoire récente ». La dernière fois, ce fut à Châteauroux le 6*

*juin 2015, pour présenter les condamnés comme des « victimes d'une des plus graves erreurs judiciaires du XXème siècle » comme il est écrit sur les plaques des espaces ainsi dénommés. La décision de rejet de la sixième requête était connue, et ses attendus sans ambiguïté.*

*Un pseudo « coupable », depuis longtemps décédé, est même désigné à la vindicte publique.*

*Et les pouvoirs publics ne trouvent pas là de « qualificatifs portant ouvertement atteinte à la décision de justice » ?*

*Comment qualifier ce laisser-faire officiel qui encourage les communes à poursuivre le dénigrement de la justice et à l'expliquer à des scolaires invités aux cérémonies ?*

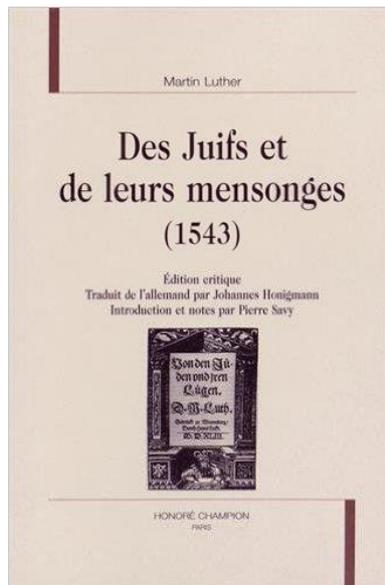
*Je souhaite, Monsieur le Préfet, que les arguments de mon indignation soient portés à la connaissance de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.*

*Je vous prie...*

PS : Je ne manquerai pas, bien évidemment, de communiquer aux amis de la police la réponse des autorités compétentes : à suivre.

## OUVRAGES & Articles :

- Martin LUTHER, *Des Juifs et de leurs mensonges* (1543), édition critique (notes et introduction de Pierre Savy), Paris, Honoré Champion, 2015.



Un livre du XVI<sup>e</sup> siècle dans la *Lettre aux amis* ?

Oui mais un livre qui permet d'appréhender un peu mieux le XX<sup>e</sup> siècle...

Abondamment cité, ce pamphlet qui, après des siècles d'oubli reparut dans l'Allemagne de Weimar et connu de nombreuses rééditions dans l'Allemagne nazie, n'avait paradoxalement jamais été traduit en français.

On y retrouve sous une plume haineuse, un florilège des superstitions médiévales à l'encontre des Juifs (accusations de déicide, usure, meurtres de chrétiens ...) et des comparaisons appelées à un grand avenir (les Juifs sont comparés à des chiens, des truies...).

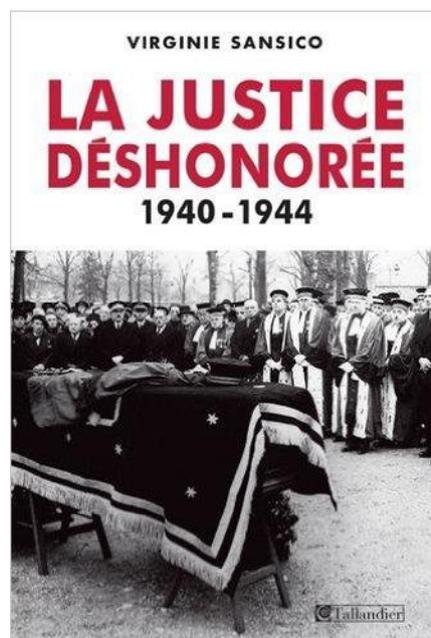
P. Savy expose de façon claire les problèmes posés par ce texte et rappelle son rôle et sa place dans l'histoire du protestantisme et de l'Allemagne, notamment dans l'adhésion des milieux luthériens au nazisme. Une culture qui permet de mieux comprendre l'attitude très antisémite de protestants alsaciens qui se démarque nettement de celle des calvinistes de « la France de l'intérieur », marqués par le souvenir des persécutions consécutives à la révocation de l'édit de Nantes et qui

firent preuve, avant le reste de la population, de réflexes de compassion et d'empathie à l'égard des persécutés par l'État Français.

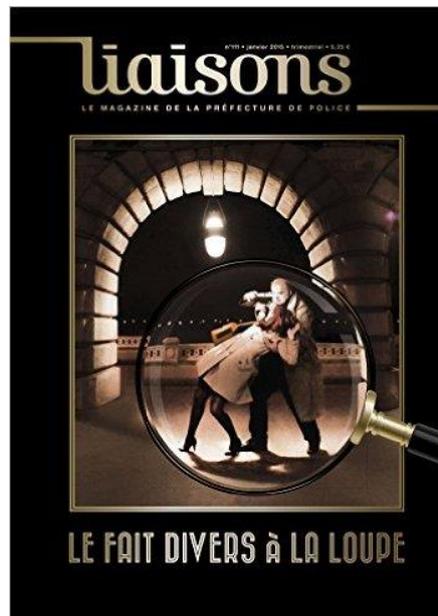
■ **Virginie SANSICO**, *La Justice déshonorée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2015

Présentation éditeur :

On croit à tort que la justice au temps de Vichy se résume aux seules cours martiales et autres sections spéciales de sinistre mémoire. C est ignorer que les tribunaux correctionnels, incarnation de la justice quotidienne la plus ordinaire, ont prononcé jusqu à deux fois plus de peines qu avant-guerre. Aux ordres du gouvernement de Pétain, c est l histoire de la justice des années sombres qui est ici étudiée. Certes, les gardes des Sceaux de Pétain n ont guère touché aux structures et à l organisation du système mais ils n ont pas cessé de politiser cette justice et d élargir les champs d application des textes répressifs. En détournant les lois républicaines ou en promulguant de nouvelles, l État français élabore pas à pas un « droit commun » visant à placer hors d état de nuire tous ceux qui pourraient mettre l ordre nouveau en péril : Juifs, communistes, réfractaires aux chantiers de la jeunesse et au travail obligatoire, détenteurs de faux papiers ou simplement auteurs de délits d opinion. Tout naturellement, les premiers résistants forment bientôt une nouvelle catégorie de justiciables, contre lesquels vont particulièrement s acharner les juridictions d exception. C est bien cette politisation à outrance des tribunaux qui explique l inflation judiciaire de l époque. Virginie Sansico montre, par le dépouillement d une masse considérable d archives (en particulier du ressort de la cour d appel de Lyon), la justice de Vichy en train de se faire. Le sordide côtoie le dérisoire, le tragique voisine avec le pathétique... Une chose est certaine : l iniquité était bien souvent au rendez-vous, déshonorant une institution dont l histoire semblait pourtant si intimement liée à celle de la République.



■ « Le Fait divers à la loupe », *Liaisons* / Le magazine de la Préfecture de police, n°111, septembre 2015, 5,25 Euros  
Pour ses illustrations... et puis on y retrouve LE professeur de criminologie de Paris, New York, Pékin... amoureux du crime.



Présentation éditeur :

Crimes, braquages, viols... Parmi les innombrables affaires gérées par les services de la préfecture de Police, seules les plus porteuses d'émotions sont reprises par les medias sous la forme de faits divers. Façonnés par les journalistes, les faits divers nous parlent de l'humain et de ses fragilités, de ses dérives, de ses avatars, bref, du petit grain de sable dans la mécanique bien huilée de l'ordinaire. Dans ce nouveau numéro de *Liaisons*, des spécialistes, dont le criminologue Alain Bauer, auscultent le fait divers à la loupe et vous en livrent tous les ressorts, entre transgression et goût du mystère. C'est bien connu, le fait divers « fait vendre ». L'historien Dominique Kalifa raconte son apogée dans la presse de la Belle Époque tandis que le fait-diversier Michel Mary retrace les grandes heures de son métier au *Nouveau détective* et que l'animateur vedette de l'émission « Non élucidé », Arnaud Poivre d'Arvor, témoigne de la portée du fait divers à la télévision pour résoudre une enquête inachevée. Dans ce numéro également, policiers et sapeurs-pompiers racontent leur vécu, avec force émotion, d'événements mis en avant par les medias. Le fait divers, enfin, inspire de nombreux cinéastes et écrivains. Le réalisateur Lucas Belvaux, le Prix Goncourt Pierre Lemaître et le Prix Renaudot Yann Moix – un scoop de *Liaisons* ! -

ainsi que le romancier à succès Régis Jauffret nous expliquent comment ils ont transformé des faits divers en oeuvres de fiction.

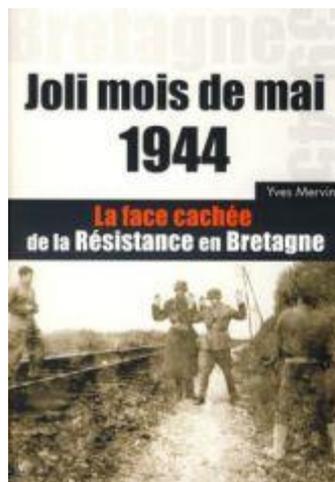
- Yves Mervin, *Joli mois de Mai 1944 - La face cachée de la Résistance en Bretagne*. Auteur, 2013.

Encore une étude qui écorne gravement la légende résistante puisqu'il ressort de cette longue enquête que :

Les combats menés en Bretagne par la Résistance ont été très largement surestimés.

La Résistance y a été plus dangereuse pour les Bretons que pour les Allemands notamment du fait des représailles consécutives à des agressions de soldats allemands sans aucun intérêt militaire ni stratégique (sans parler des « exécutions » menées dans un climat lourd de violences et règlements de comptes.

<http://www.coop-breizh.fr/livres-3/livres-3/guerres-14-18-39-45-318/joli-mois-mai-1944-5179/zoom-fr.htm>



Je recommande par ailleurs la lecture (tonique) du blog de l'auteur (que je ne connais pas) mais qui appelle un chat un chat...

<https://devoirdememoireenbretagne.wordpress.com/>

- Yves Santamaria, Gilles Vergnon (dir.) *Le Syndrome de 1940 : un trou noir mémoriel*, Paris, Riveneuve éditions, 2015.

# Le syndrome de 1940

*Un trou noir mémoriel ?*

Sous la direction de Gilles Vergnon  
et Yves Santamaria



Mai-juin 1940 est la défaite militaire la plus traumatique de l'histoire de la France contemporaine. Elle a fait l'objet d'une abondante production historiographique, en France comme à l'étranger. Les conclusions sont généralement nuancées sur les raisons de l'effondrement, même si des désaccords subsistent entre historiens sur la possibilité d'une « histoire alternative ». Mais, à la différence des travaux sur le régime de Vichy, voire sur la Résistance, ces conclusions n'ont jamais pu vraiment s'acculturer dans la société française. La mémoire de 1940, peu chargée d'histoire, reste peuplée de lieux communs forgés pour certains dès 1940 : des soldats lâches, au minimum peu combattifs, conduits par des chefs stupides ou incompétents ; tels sont présentés les faits dans les films de *La 7e Compagnie*.

Le présent ouvrage analyse cette faiblesse de la parole publique sur la défaite. Il étudie les différents canaux mémoriels (politiques, étatiques, associatifs, religieux, littéraires) qui ont participé dès 1940 à la constitution de cette « légende noire » qui a eu des incidences redoutables sur l'image du pays et sur « l'estime de soi » des Français.

*Yves Santamaria est agrégé d'histoire-géographie et docteur en histoire contemporaine. Maître de conférences habilité, il enseigne à l'Institut d'études politiques de Grenoble et à Sciences-Po Paris.*

*Gilles Vergnon, agrégé et docteur en histoire, est maître de conférence habilité en histoire contemporaine à Sciences-Po Lyon.*

DISPONIBLE EN  
LIBRAIRIE  
JUILLET 2015



9 782360 133024

Riveneuve Éditions  
75 rue de Gergovie  
75014 Paris  
www.riveneuve.com  
01 45 42 23 85

Service presse :  
riveneuveeditions@orange.fr  
Diffusion / distribution Interforum

■ Cedric Neveu, *La Résistance en Moselle annexée, le groupe « Mario »*, Strasbourg, les éditions du quotidien, 2015. Cédric Neveu, jeune docteur qui consacre ses recherches à la Moselle « annexée » de fait par l'Allemagne nazie et à qui nous devons un ouvrage tiré de sa thèse *La Gestapo en Moselle. Une Police au cœur de la répression nazie* (2012, éditions de la Serpenoise) dont nous avons signalé la qualité dans une *Lettre* précédente, s'intéresse cette fois à un groupe de résistance communiste qui montre les spécificités d'une résistance féroce réprimée et assez mal connue.

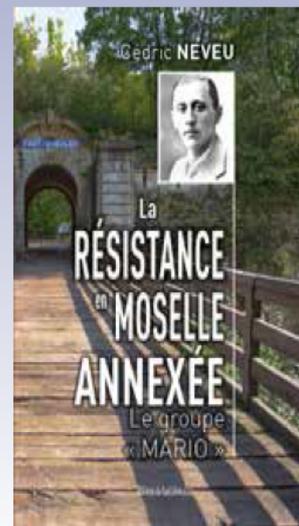
## La Résistance en Moselle annexée : Le groupe « Mario »

Cédric NEVEU

Qu'est-ce que la Résistance en Moselle annexée et quelles formes a-t-elle prises ? C'est à ces questions que l'historien Cédric Neveu, auteur d'une histoire de la Gestapo en Moselle, tente d'apporter des éléments de réponses au travers d'une vaste étude, d'un essai d'histoire totale sur le groupe « Mario », appellation d'après-guerre qui recouvre le Parti communiste clandestin et son action de 1940 à 1944. Considéré comme l'un des principaux mouvements de lutte contre l'administration nazie au cours de l'annexion, il fut violemment réprimé par le système nazi qui créa pour l'occasion un *Kommando* spécial de la Gestapo et le *SS-Sonderlager* de Queuleu où les résistants furent impitoyablement torturés sous l'autorité du brutal commandant Hempten avant d'être envoyés dans les camps de concentration. La figure de son chef, l'instituteur communiste Jean Burger, est bien sûr incontournable mais cette histoire se veut également celle d'un mouvement collectif.

Volume broché au format 16 x 24 cm, 368 pages,  
intérieur noir & blanc, couverture quadri

20 €



### BON DE COMMANDE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Tél. : ..... email : ..... @ .....

souhaite recevoir..... exemplaire(s) du livre

La Résistance en Moselle annexée, le groupe « Mario »

au prix de **20 €** l'exemplaire,

(prière de joindre **5,50 €** pour les frais d'envoi).

Signature : \_\_\_\_\_

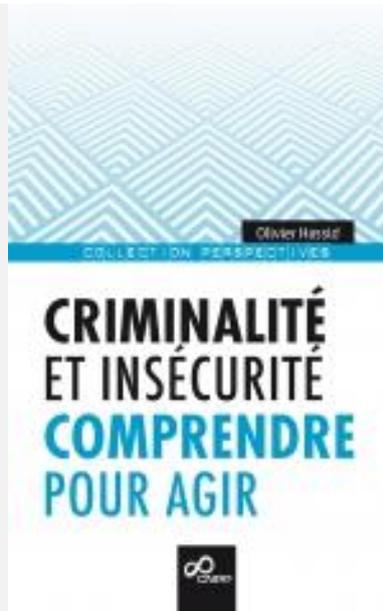
À.....  
le.....

[www.livrechezvous.fr](http://www.livrechezvous.fr)

Afin d'améliorer la qualité de la livraison de votre colis et de son suivi, merci de bien vouloir renseigner votre adresse mail et votre n° téléphone.

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre des **Éditions du Quotidien**.

- Olivier Hassid, *Criminalité et insécurité. Comprendre pour agir*, Paris, CNPP éditions, 2015.



Nombre de pages :

246

format :

12 x 19 cm

ISBN :

978-2-35505-209-5

[Feuilleter un extrait](#)

## Présentation

Ce livre passionnera tous ceux qui, professionnels ou non, cherchent à mieux cerner les problèmes contemporains de la sûreté : la criminalité croît-elle ou décroît-elle ? Que penser du terrorisme ? De la cybercriminalité ? Qui sont les délinquants et leurs victimes ? Comment se pose le problème de l'insécurité dans l'entreprise ou dans les espaces publics ? Quels sont les nouveaux métiers de la sécurité ? Comment prévenir le crime ? La technologie sécuritaire à tout prix est-elle la bonne solution ?

Pour mener la réflexion, l'auteur exploite et évalue les nombreuses bases de données statistiques (relevées en France, en Europe et en Amérique du Nord) et les études empiriques à la fois sociologiques, managériales et criminologiques. L'enjeu est là : dresser un panorama des connaissances actuelles, aussi bien sur les phénomènes de criminalité et d'insécurité que sur les moyens d'y faire face.

À l'heure où les peurs ne sont pas uniquement liées à l'évolution générale de la criminalité mais relèvent surtout de la multiplicité et de la nouveauté des menaces, il est important de réfléchir à des politiques de prévention efficaces pour rassurer et protéger. Comme le souligne Olivier Hassid, « ce n'est pas faute de moyens que l'on ne parviendra pas à atteindre cet objectif, c'est faute de lucidité. »

Préface de Maurice Cusson

## 2 questions à Olivier Hassid, auteur et criminologue

Quel est le thème central de votre livre et en quoi est-il d'actualité ?

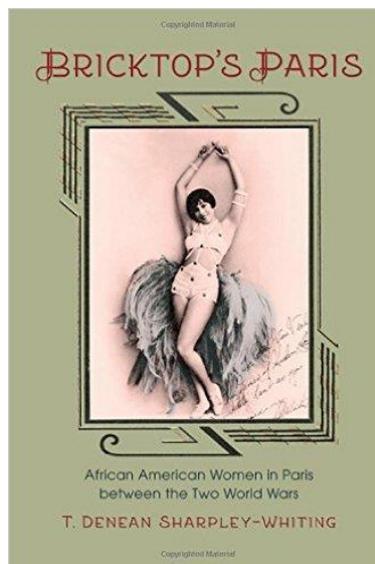
*Le livre exploite et tire profit des bases de données, des statistiques et des informations sur la criminalité et les métiers de la sécurité. Le sujet est moderne, dans le sens où - l'actualité terroriste récente le prouve - les craintes ne sont pas liées uniquement à l'évolution générale de la criminalité mais relèvent surtout de la multiplicité et de la nouveauté des menaces. Nos sociétés doivent réfléchir à des politiques efficaces pour rassurer et protéger.*

*Ce n'est pas faute de moyens que l'on ne parviendra pas à atteindre cet objectif, c'est faute de lucidité. Tout l'enjeu est là.*

Si vous deviez mettre en avant une partie de votre livre, laquelle choisiriez-vous ?

*Je trouve particulièrement intéressantes les évolutions des métiers de la sécurité. De nouveaux métiers émergent et nécessitent une expertise de plus en plus complexe et diversifiée. Les profils, les compétences et la manière de prévenir le crime diffèrent des compétences et des modes d'actions traditionnels. D'une économie de la sécurité centrée sur une main-d'œuvre peu qualifiée, peu reconnue, peu influente et centrée sur des problématiques de surveillance humaine, on évolue vers des métiers à forte valeur ajoutée, influant la stratégie des organisations et centrée sur des problématiques nécessitant des connaissances pointues et recherchées par les décideurs du monde entier.*

■ Tracy Sharpley-Whiting, *Bricktop's Paris: African American Women in Paris Between the Two World Wars*, SUNY Press, 2015.



Les femmes afro-américaines à Paris pendant l'entre-deux- guerres

Cf un CR sur le blog de ACHAC : <http://www.achac.com/blogs/77>

# Revue :

## ■ *Vingtième Siècle Revue d'histoire* (2015/4)

### « Forces de l'ordre et crises politiques au 20e siècle »

Avec une introduction problématique d'Emmanuel Blanchard et Emmanuel Droit et un article d'Emmanuel Blanchard sur le 6 Février 1934 : "Le 6 février 1934, une crise policière ?"

À lire bien évidemment ...

## ■ *Les Cahiers de la Sécurité intérieure et de la Justice*, n°32

### « Police et justice à l'épreuve de la nouvelle gestion publique »

Je me permets d'y signaler :

1/ une version largement retravaillée du texte que j'avais « posté » dans la *Lettre aux amis* de janvier en réaction au livre de Zemmour et surtout des réactions toujours aussi conformistes de Paxton, Klarsfeld, Sémelin publiées dans *le Monde*.

J.-M. Berlière, « Vichy, la police et les Juifs... aux risques de l'Histoire ? », *CSI* 32/2015, pp. 104-111.

2/ un dialogue socratique sur la dimension éthique des séries policières télévisées entre le « poéticien » David Colonna et le philosophe Pascal Duval : « Les Séries policières : quel effet sur les représentations collectives ? » (pp. 112-117)

# Archives

## ■ De nouveaux documents déclassifiés publiés sur « les 5 de Cambridge »

<https://fr.news.yahoo.com/services-secrets-londres-laissait-filer-agents-doubles-sovi%C3%A9tiques-072113259.html>

Par Katherine HADDON | AFP – il y a 9 heures

Des documents déclassifiés publiés vendredi jettent un éclairage inédit sur les loupés du renseignement britannique dans le scandale du "Cambridge Five", ce réseau d'agents soviétiques qui opérait en Grande-Bretagne dans les années 1940.

Ces agents avaient été recrutés par l'URSS dans les années 1930 à l'Université de Cambridge, et occupaient différents postes aux services de renseignements intérieurs (MI5) et extérieurs (MI6) britanniques notamment.

Les documents publiés vendredi reviennent notamment sur le départ en 1951 de deux d'entre eux vers la Russie, Guy Burgess et Donald Maclean, au moment où ce dernier était sur le point d'être interrogé par les services secrets de Sa Majesté.

Si les autorités britanniques nourrissaient des soupçons à son égard, Burgess n'attirait en revanche guère l'attention du contre-espionnage, sans doute à cause de son comportement erratique.

"Burgess était indiscipliné et irresponsable à un niveau tel qu'il était difficilement concevable qu'il pût être impliqué dans une activité clandestine", souligne un ancien collègue, qui le décrit comme un "alcoolique invétéré" doublé d'un "pervers", en référence à son homosexualité.

L'agent du MI5 chargé de suivre Maclean évoque lui un homme "très inquiet", et également très porté sur la bouteille.

- Gin et cætera -

"Il commandait un grand verre de gin, sa boisson préférée, arpentait le bar pendant quelques secondes, buvait cul sec, partait, en commandait un autre et recommençait", indique une note déclassifiée.

La défection des deux hommes, six ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, avait fait scandale en Grande-Bretagne, sur fond de tensions avec le régime de Staline, et déclenché l'ouverture immédiate d'une enquête des services secrets.

Selon un document du MI5, de "sérieux" soupçons pesaient à l'époque sur un autre membre du "Cambridge Five", Kim Philby, agent du MI6.

Alors que le MI5 souhaite l'interroger, le MI6 refuse. L'agent double démissionne en juillet 1951, se voit lavé de toute soupçon en 1955... avant de rejoindre finalement l'Union soviétique en 1963.

Burgess et Maclean quittent eux le pays le 25 mai 1951, après avoir dîné chez Maclean en compagnie de son épouse Melinda, enceinte. Les deux hommes prennent, de nuit, un bateau reliant Southampton (sud de l'Angleterre) à Saint-Malo (ouest de la France).

"J'ai dû partir précipitamment", écrit Maclean dans un télégramme qu'il aurait adressé à sa femme. "Je vais bien. Ne t'inquiète pas ma chérie. Je t'aime. Je t'en prie, continue à m'aimer. Donald".

Arrivé en Russie, les deux hommes connaissent des fortunes diverses. Maclean travaille, il est rejoint par sa famille. Burgess en revanche semble s'acclimater plus difficilement à sa nouvelle patrie. Sa mère malade lui manque et il se fait livrer depuis Londres costumes et livres de Charles Dickens.

Dans les premières lettres qu'il écrit à sa mère, l'espion se vante certes de manger tellement de caviar et de saumon fumé qu'il en "devient gros". Mais le ton change en 1959, un rapport le décrivant comme quelqu'un de "pathétique". "Il buvait beaucoup (...) et était très amoureux d'un moine du monastère du coin".

- 'Confiance totale' -

Les documents publiés vendredi donnent également une idée de l'œuvre du "Cambridge Five", et notamment un rapport sur Konstantin Volkov, vice-consul soviétique à Istanbul, qui avait tenté de gagner le Royaume-Uni en août 1945.

Volkov se rend à l'ambassade britannique en [Turquie](#) en affirmant connaître l'identité de deux agents russes travaillant au Foreign Office à Londres, et de sept autres opérant pour le renseignement britannique.

L'ironie de l'histoire veut que le chef du MI6 décide d'envoyer Kim Philby, alors agent soviétique depuis onze ans, à Istanbul pour gérer la situation. Pis: l'espion est accompagné d'une lettre indiquant: "Nous avons une confiance totale en Philby".

La suite? Les Britanniques ne parviennent pas à contacter Volkov, qui se voit contraint de quitter Istanbul à bord "d'un avion militaire soviétique", selon un document déclassifié, qui prédit sombrement: "Il est hautement improbable que nous entendions à nouveau parler de Volkoff".

Philby confessera par la suite avoir tuyauté les services de sécurité russes, qualifiant Volkov de personnage "écoeurant" qui "méritait ce qu'il lui est arrivé".

## ■ Débats sur la publication des articles et les « archives ouvertes » : Quelques contributions et remarques

### les archives ouvertes ne sont pas l'édition électronique

Répondre à : Claire Lemerrier <[claire.lemerrier@sciencespo.fr](mailto:claire.lemerrier@sciencespo.fr)>

[...] La loi numérique ne dit rien de la mise en ligne de revues effectuée sous forme de collections de numéros sur des portails tels que [Cairn.info](http://Cairn.info) ou [Revue.org](http://Revue.org). Cette mise en ligne pourra continuer à s'effectuer avec les mêmes "barrières mobiles" qu'actuellement (de 0 à 4 ou 5 ans selon les portails et revues), quel que soit le texte de la loi. Si la loi n'en parle pas, c'est entre autres parce que l'existence de tels portails, en grande majorité en libre accès, est une spécificité des SHS françaises. Nous pouvons être fiers de cette spécificité, qui permet à la fois un large accès hors des universités à nos productions (alors que les articles de Jstor, par exemple, même très anciens, ne deviennent jamais accessibles hors des universités) et la mise en valeur du travail effectué par les revues, grâce à une présentation qui respecte l'ordonnement des numéros et met en avant l'unité de chaque revue. La bonne structuration de ces portails permet aussi que les articles qui y sont publiés soient bien indexés par Google, et donc souvent proposés en réponse à des recherches par mots-clés qui ne visaient pas spécifiquement les revues scientifiques.

L'article 9 de la loi numérique, celui qui fait débat en matière de recherche, porte en revanche sur les *archives ouvertes* (comme HAL-SHS, et plusieurs autres portails créés par des universités, pour la France et les sciences humaines et sociales) ainsi que sur la possibilité pour les auteur.e.s de placer en ligne, par exemple sur leur site web personnel, des fichiers correspondant aux versions avant mise en page de leurs articles acceptés par des revues. Ces possibilités de mise en ligne sont relativement peu utilisées en histoire et en France, mais elles le sont beaucoup dans d'autres disciplines (comme la physique, mais aussi l'économie, par exemple). *En France, le droit d'auteur permet déjà à ceux et celles d'entre nous qui le souhaitent de mettre en ligne leurs textes sous cette forme, dès leur acceptation.* L'article 9 de la loi vise à répondre au problème posé par les contrats léonins proposés par de grands éditeurs étrangers, qui interdisent aux auteur.e.s toute action ultérieure sur leur texte, y compris ces formes de mise en ligne. Pour avoir moi-même récemment signé de tels contrats avec Elsevier, Routledge et Springer, je suis assez sensible à la question. La durée d'"embargo" dont parle la loi, et qui fait l'objet du débat actuel (1 an ou 2 ans, ou encore moins, ou encore plus, pour les sciences humaines et sociales) est la durée maximale pendant laquelle il ne serait pas possible pour les auteur.e.s qui ont signé un tel contrat de mettre eux-mêmes leurs textes en ligne sur une archive ouverte ou un site web personnel. *"Embargo" et "barrière mobile" désignent donc deux choses différentes.*

La question que soulève Christophe Duhamelle est dès lors celle de savoir si la possibilité pour les auteur.e.s de mettre leurs textes en ligne au bout d'un ou deux ans sur des sites personnels ou dans des archives ouvertes - possibilité qui, comme il le rappelle justement, n'a rien à voir avec un processus de publication - risque de faire disparaître les revues (et leur travail d'examen des textes, d'animation d'une ligne éditoriale, etc.). S'agissant d'une question qui porte sur l'avenir, il est logique que nous en ayons des appréciations différentes. Christophe Duhamelle pense manifestement que le risque est élevé. Je pense pour ma part qu'il est à peu près nul, pour des raisons détaillées dans un

texte que vous pouvez aller lire si vous le souhaitez (<http://leo.hypotheses.org/12523>) et que l'on peut résumer ainsi :

- tout le monde préfère chercher des articles dans un portail bien ordonné plutôt que dans une archive ouverte où ils sont simplement posés les uns à côté des autres (et proposés dans une version avant mise en page), ou dans une myriade de sites personnels ; c'est en particulier la position des bibliothécaires, qui sont les personnes qui décident d'abonner les institutions aux portails, et des autres acteurs publics français qui contribuent au financement des revues et des portails

- le droit d'auteur français permet de toute façon depuis des années la mise en ligne de nos articles dans HAL-SHS ou ailleurs ; nous ne le faisons pas tous, mais beaucoup le font, et cela n'a en rien affecté les revues ; en physique des particules, où *tous* les articles des revues sont *aussi* mis en ligne dans des archives ouvertes depuis plus de 20 ans, les revues se portent très bien. Comme elles ont un rôle à bien des égards plus important en histoire qu'en physique, je vois mal pourquoi elles disparaîtraient. Et cela d'autant plus que les systèmes d'évaluation actuels, qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, donnent un grand poids dans les carrières aux revues dans lesquelles on publie. Toutefois, ici, il s'agit bien évidemment d'une affaire d'opinion, de conviction, de prédiction sur laquelle je ne prétends pas détenir la vérité.

Bien cordialement,  
CL.

## ■ **Le Bunker W3 de Montoire (Loir & Cher) et la mémoire locale :**

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/centre/emissions/l-enquete-au-centre/le-bunker-secret-d-adolf-hitler.html>

# ARCHIVES / PHOTOGRAPHIES

## ■ « Corrections »

### Linn County Juvenile Detention

What happens to American youth once they've entered the criminal justice system? By employing ideas of anonymity, voyeurism, and introspection, these photos try to examine the youth's own experience in the system and how it can shape their future.

*« For the past three years, I have worked as a Tracker for Linn County Juvenile Detention and Diversion Services in Cedar Rapids, Iowa. As a Tracker, I provide services to youths who have been convicted of crimes, adjudicated, and subsequently ordered to complete probation. Juveniles in my charge are asked to comply with services which may include: electronic monitoring, therapies, drug screening, and community service; it is my responsibility to have continual contact with them to ensure these expectations are met... »*

<https://www.lensculture.com/articles/zora-murff-corrections#slide-22>

## ■ Foresaken Land: Abkhazia

Abkhazia is a disputed region on the eastern coast of the Black Sea and the south-western flank of the Caucasus.

<https://www.lensculture.com/projects/4124-forsaken-land>

## ■ Une vente aux enchères de photos et livres de photos rares (mais chers !)

<http://www.ader-paris.fr/flash/index.jsp?id=23608&idCp=97&lng=fr>

(Lot 192)

Vous pourrez au moins admirer de superbes clichés de grands photographes connus et moins connus...

# COLLOQUES, CONFÉRENCES, SÉMINAIRES, journées d'études / APPELS À CONTRIBUTIONS/CALLS FOR PAPERS / ANNONCES DIVERSES...

## ■ SEMINAIRE METIS (Renseignement)

Le renseignement : planification, stratégie et prospective - Séminaire METIS -  
Programme saison 16



Domaine : Etats, institutions et société

*Séminaire spécialisé*

**Le renseignement : planification, stratégie et prospective**

Responsables : Philippe Hayez et Sébastien Laurent

**Programme 1er semestre 2015-2016**

Le but de cette nouvelle saison est d'étudier la prise de décision, sur le long terme et dans la profondeur, à

partir non seulement de la documentation glanée par les services, mais aussi de leurs synthèses à caractère spéculatif. Or, qui dit synthèse, dit prise de position, voire prise de risques. Dans ce domaine, la neutralité axiologique existe encore moins qu'ailleurs, et le rapport prospectif revêt vite un caractère politique.

Autrement dit, cette saison de METIS quitte provisoirement les considérations tactiques et opérationnelles pour sonder les capacités des services et de leurs « consommateurs » à préparer l'avenir... ou pas... En même temps, on sait bien que la prospective a pour vertu principale d'éclairer le présent. Depuis 60 ans, dans le camp occidental, les Etats-Unis sont passés maîtres en la matière avec leurs fameux National Intelligence Estimates (NIE).

Comment s'effectue la synthèse ? Quelle est la proportion entre l'information ouverte et le renseignement clandestin dans le travail de prospective ? Comment intéresse-t-on des gouvernements de plus en plus concentrés sur le rendement à court terme (Cf. les réflexions d'intervenants des saisons précédentes) ? Qui tranche entre les points de vue des différents services ? Comment les dirigeants politiques se servent-ils (ou ne se servent-ils pas) des informations transmises par les services pour élaborer une vision dans la durée qui, le plus souvent, impliquera leurs successeurs et ne les concernera plus ? Bref, quelle est la différence entre le décryptage de l'avenir, la veille stratégique et le conseil politique ?

### **5 Séances :**

- Lundi 21 septembre : « Intelligence prospective and planning : a US view ».

**M. Mark Lowenthal**, ancien adjoint du Directeur du renseignement central américain pour l'analyse et l'évaluation

- Lundi 19 octobre : « Prospective et renseignement : la vision de la DGSE ».

par un **représentant de la DGSE**

- Lundi 30 novembre : « Gouverner c'est prévoir : "intelligence" ou renseignement, le cas français de 1945 aux années 1970 ».

**Professeur Georges-Henri Soutou**, de l'Institut

- Lundi 14 décembre : « La technologie au service du renseignement ou comment concilier la tenue de situation et l'anticipation ».

**M. Papaemmanuel** (Airbus), « La technologie au service du renseignement ou comment concilier la tenue de situation et l'anticipation ».

- Lundi 18 janvier : « Planifier la Défense nationale ».

par un **représentant de la DGRIS** (sous réserve)

### **Informations pratiques**

**Merci de bien vouloir confirmer votre présence par retour à : [groupemetis@gmail.com](mailto:groupemetis@gmail.com)**

Pour la bonne organisation des séminaires du Centre d'histoire de Sciences Po, nous vous remercions de bien vouloir **patienter dans le hall du rez-de-chaussée du bâtiment** jusqu'à l'horaire de début de la séance.

Toutes les séances auront lieu de **18h à 19h30** dans la **salle du Traité - 1er étage** du Centre d'histoire de Sciences Po (56 rue Jacob, 75006 Paris).

**Aucun enregistrement (vidéo ou audio) n'est possible durant les séances.**

Les séminaires ne donneront lieu à aucun compte rendu.

Application de la règle de Chatham House lors des séminaires (Chatham House Rule) :

"Quand une réunion, ou l'une de ses parties, se déroule sous la règle de Chatham House, les participants sont libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants."

Le programme

## ■ Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégiques

1<sup>er</sup> décembre

VI<sup>ÈMES</sup> ASSISES NATIONALES DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUE

« Qui est l'ennemi ? »

<http://www.csfrs.fr/missions/assises/2015>



**MARDI 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2015**

**9h – 18h** AMPHITHÉÂTRE FOCH

**www.cstrs.fr** ÉCOLE MILITAIRE – PARIS

OUVERT AU PUBLIC – INSCRIPTION OBLIGATOIRE

■ **Journée d'étude « Prisons et méthodes de recherche ».**

**ENS Cachan**

**Jeudi 3 décembre 2015**

Le programme de la journée :

## PRISON ET METHODES DE RECHERCHE

3 décembre 2015

9h-9h15 Accueil des participants

9h15 - 9h30 : Introduction, par **Caroline Touraut** (Chargée d'études sociologique à la DAP et chercheuse associée à l'ISP Cachan), **Claire de Galember** (Chargée de recherche CNRS – ISP Cachan) et **Anaïs Henneguelle** (Doctorante en économie à l'IDHES – ENS de Cachan)

9h30 – 11h MATERIALITE

Discutante : **Corinne Rostaing**, *Maitresse de conférences en sociologie, Université Lyon 2*

**David Scheer** : « Etudier l'architecture carcérale : objets, espaces et corps du chercheur », *Aspirant FNRS au Centre de Recherches Criminologiques de l'Université Libre de Bruxelles (ULB)*.

**Camille Allaria** : « La prison dans la tête : enquêter sur la surveillance électronique des prisonniers », *Docteure en sociologie, Lames - Aix-en-Provence*

11h 15- 12h30 TEMPORALITE ET HISTOIRE

Discutant : **Marc Renneville**, *Directeur de recherche au CNRS, Centre Alexandre Koyré*

**Laurent Gras** : « Le sport en prison à la lumière du concept de carrière », *Sociodémographe, Responsable de la formation – Ecole nationale d'Administration pénitentiaire (ENAP)*

**Melchior Simioni et Elsa Génard** : « Une histoire sociale de la Statistique pénitentiaire (1852-1939) », Melchior Simioni, *Doctorant en sociologie au GEMASS- Université de Paris-Sorbonne* ; Elsa Génard, *Doctorante en histoire contemporaine à l'Université Paris-1*

**Jean-Lucien Sanchez** : « Le bain colonial de Guyane : méthodologie historique et pragmatisme », *Chargé d'études historiques à la Direction de l'administration pénitentiaire (Me5), chercheur associé au CESDIP*

13h 45 - 15h ESPACE

Discutant : **Nicolas Fisher**, *Chargé de recherche CNRS, CESDIP*

**Lucie Bony** : « La prison comme objet et terrain en recherche urbaine », *ATER à l'université Paris 8 Vincennes - Saint - Denis*

**Léonore Le Caisne** : « De la confusion de l'ethnologue à la confusion des détenus. Une expérience ethnographique en maison centrale », *Chargée de recherche CNRS, CEMS/IMM*

15h15 – 16h45 ENGAGEMENT / DEONTOLOGIE

Discutante : **Marie-Sophie Devresse**, *Professeure en criminologie, Université catholique de Louvain*

**Annie Kensey et Anaïs Henneguelle** : « Connaître la population incarcérée : la production institutionnelle de statistiques pénitentiaires », Annie Kensey, *Cheffe du bureau Me5, Ministère de la Justice – DAP et chercheuse associée au CESDIP* ; Anaïs Henneguelle, *Doctorante en économie à l'IDHES - ENS de Cachan*

**Corentin Durand** : « Engagements (et) publics. Eléments pour une « sociologie publique » de la prison », *Doctorant en sociologie au LIER - EHESS*

**Chloé Branders** : « Le théâtre-action en prison : Le « péril » comme position de recherche », *Doctorante en criminologie au CRID&P – Université catholique de Louvain (UCL)*

16h45 – 17h Conclusion générale





1) Oxford University Press is Offering an ASC Division Virtual Issue of

## ***Policing: a Journal of Policy and Practice***

Explore a series of free articles

To mark this year's American Society of Criminology conference, we've brought together an exclusive range of *Policing*. [Visit the page](#) to read our Special Conference Collection, including papers from key members and commentators from the ASC Division of Policing. They cover a range of topics from [representative policing](#) to [implementing science in police agencies](#).

[Browse all articles »](#)

## **2) Springer Plus: Social Sciences. Open Access: Some free Articles and Call for Contributions**

[SpringerPlus](#) is now in its 4th year of publication, and has recently been indexed in SCIE (ISI Web of Science). In November, we are celebrating research from all areas of **Social Sciences**. Please allow me to highlight a selection of articles you might find interesting my Social Sciences Section.

- [Euthanasia tactics: patterns of injustice and outrage](#)  
Brian Martin
- [Intimate partner violence against women and its related immigration stressors in Pakistani immigrant families in Germany](#)  
Rubeena Zakar, Muhammad Z Zakar, Thomas Faist and Alexander Kraemer
- 

Interested in publishing your own research?

[Submit](#) a paper describing the results of experimental research to the *Social Sciences* Section before December 1, 2015 and publish open access for free using the code 15SOCIALPROMO\*.

For a personal introduction from me, and to view [some more highly influential articles](#), please [click here!](#) Kind regards,

- .....
- 3) **OJJDP Releases Fact Sheet on Delinquency Cases in Juvenile Courts.** This fact sheet presents statistics on delinquency cases handled in U.S. juvenile courts between 1985 and 2013. Estimates are based on data from more than 2,400 juvenile courts with jurisdiction over 84 percent of the U.S. juvenile population. In 2013, juvenile courts handled nearly 1.1 million delinquency cases involving juveniles charged with criminal law violations. Data on public order, person, and property offenses and drug law violations by age, gender, and race are included, as well as rates of dismissal, detention, waivers to criminal court, and adjudication and disposition. **Resources:** This fact sheet "[Delinquency Cases in Juvenile Court, 2013](#) „is derived from the National Center for Juvenile Justice report [Juvenile Court Statistics 2013](#). See also OJJDP's [Statistical Briefing Book](#) for additional information on juvenile court cases.
  - 4) Event invitation to the **Announcement of the 2016 winner of the Stockholm Prize in Criminology.** The 2016 winner of the Stockholm Prize in Criminology will be announced on the 10th of November between 1 pm and 3 pm (GMT+1), at Stockholm University. The chairmen of the jury, Professor Jerzy Sarnecki and Professor Lawrence Sherman, will present the winner and his/her works. The announcement will be broadcasted live, and will subsequently also be available at length at the symposium web sites: <http://www.su.se/english/about/prizes-awards/the-stockholm-prize-in-criminology> and <http://www.criminologysymposium.com> . So make sure you tune in on Tuesday, November 10th, for the announcement of the 2016 winner of the Stockholm Prize in Criminology! Best regards, Chairmen of the jury Jerzy Sarnecki & Lawrence Sherman, The Stockholm Criminology Symposium, Stockholm University.
  - 5) The International Society for Criminology (ISC-SIC) announces:  
A panel of distinguished scholars and practitioners addressing the theme of **MENA (Middle East & North Africa) Metropolises and the Challenges of Immigration, Alienation and Crime: A Plan for Action.** It will be held at the World Bank, 1818 H Street NW, Conference room 8-100, Washington DC on **November 18**, 2015. If you are interested in taking part, please, contact: [emilio.viano@gmail.com](mailto:emilio.viano@gmail.com)

6) The International Society for Criminology (ISC-SIC) announces:

A panel of highly respected scholars and professionals addressing the theme of **Fragile States and Cycles of Violence: Supporting the Survivors**. It will be held at the World Bank, 1818 H Street NW, Conference room MC 10-100, Washington DC on **November 19, 2015**. If you are interested in taking part, please, contact: [emilio.viano@gmail.com](mailto:emilio.viano@gmail.com)

7) [The IARS International Institute](#) is pleased to announce its **4<sup>th</sup> IARS International Annual Conference titled "Community-led Solutions to Gender Inequality, Victimization & Offending"** It will be held on 15th December 2015 (9:00 - 17:00) in central London at The Honourable Society of the Middle Temple, Middle Temple Lane, London EC4Y 9AT, UK. This is a CPD accredited event that will be chaired by IARS' **Founder & Director, [Dr. Theo Gavrielides](#)** and **[Simon Israel](#)** - Channel 4 Home Affairs Correspondent and IARS Patron.

This year's annual conference will bring together affected women, policy-makers, researchers, funders and practitioners to debate and publish cutting-edge work on:

- **Violence against women** (e.g. Female Genital Mutilation (FGM), forced marriages, domestic violence, sexual violence);
- **Migration, Asylum & Gender** (e.g. legal aid, detention centres, health and social services);
- **Female Offenders** (e.g. women with BAME background, mother offenders & children, self-harm, foreign nationals);
- **Women-led, best practice models** and responses to victimisation, lawbreaking and injustice;
- **Understanding and addressing inequality, crime and victimisation through gender.**

Parallel workshop sessions will also be delivered by international experts and a **call for abstracts** is announced. If you are interested in presenting a workshop on the aforementioned topics please email your abstract (200-300 words) **before 30th October at Natalia Paszkiewicz [N.Paszkwicz@iars.org.uk](mailto:N.Paszkwicz@iars.org.uk)** . To find out more and attend the conference please follow this link <http://www.iars.org.uk/content/AnnualConference15>

[Andriana Ntziadima](#), Communications and Marketing Manager. The IARS International Institute, 14 Dock Offices, Surrey Quays Road, Canada Water, SE16 2XU, UK, Office line: 020 706 44380, Office Mobile: 07833224442. [www.iars.org.uk](http://www.iars.org.uk) | [@ IARS](#) | [wethe99percent](#)

## 8) JuvJust: Urban Institute Releases Report on System-Involved LGBTQ Youth Engaged in Survival Sex

The Urban Institute has released [Locked In: Interactions with the Criminal Justice and Child Welfare Systems for LGBTQ Youth, YMSM, and YWSW Who Engage in Survival Sex](#). This report, supported by OJJDP, documents the cycle of involvement in the juvenile justice, criminal justice, and child welfare systems affecting youth who engaged in survival sex and are self-identified as lesbian, gay, bisexual, transgender, or questioning (LGBTQ); young men who have sex with men (YMSM); and young women who have sex with women (YWSW). The report is based on interviews with stakeholders

involved in these systems and those youth whose interactions in the justice and child welfare systems were linked to their involvement in the commercial sex trade. The report offers practice and policy recommendations to repurpose law enforcement-based responses to youth engaged in survival sex and to provide services to meet their needs without system involvement. **Resources:** View and download the OJJDP-funded Urban Institute report "[Surviving the Streets of New York: Experiences of LGBTQ Youth, YMSM, and YWSW Engaged in Survival Sex.](#)"

## 9) SAGE Criminology News: Access Improved, and some Free Access Articles (Look at the issue "Free Sample Copy")

We are pleased to invite you to visit our improved SAGE Criminology News page, where you will find your round-up of the latest research and journal news in the field. **What's on SAGE Criminology News page?**

- **Journal Special Issues** on youth justice, comparative criminology, crime and criminal justice in Post-Soviet Region, and more
- **Probation Journal's Best Paper:** [Control or change? Developing dialogues between desistance research and public protection practices](#)
- **Noteworthy Articles:** Free to access for a limited time only
- **Calls for Papers,** And more!

[Browse the News page](#)

## 10) Juvenile Court Statistics, USA 2012\_Published 2015

The [National Center for Juvenile Justice](#) (NCJJ) has released [Juvenile Court Statistics 2013](#). The report describes delinquency cases and petitioned status offense cases processed by courts with juvenile jurisdiction in 2013. The report also presents trends in delinquency cases since 1985 and in status offense cases since 1995. Data include case counts and rates, detailed by juvenile demographics and offenses charged. In 2013, courts handled nearly 1.1 million delinquency cases (down 44 percent from the peak in 1997). Twenty-eight percent of these cases involved females, 53 percent involved youth younger than 16, and 62 percent involved white youth. **Resources:** The report draws on data from the OJJDP-sponsored [National Juvenile Court Data Archive](#). See OJJDP's [Statistical Briefing Book](#) for additional information on juvenile court case processing.

11) [Registration](#) is still open for

**SOURCES AND METHODS IN CRIMINOLOGY AND CRIMINAL JUSTICE: A NATIONAL SOCIO-LEGAL TRAINING DAY.** This All Day Workshop is being [Organised by the Socio-Legal Studies Association, British Society of Criminology, Institute of Advanced Legal Studies and the British Library](#)

It will take place at the Institute of Advanced Legal Studies (London), Friday 20<sup>th</sup> November. <http://events.sas.ac.uk/events/view/18733> and is aimed at PhD/MPhil researchers, early career academics and policy researchers. The event provides valuable insider views of several UK collections that support criminological and criminal justice research, and, with opportunities to learn from an impressive programme of notable researchers in these fields, offers –

See more at: <http://britishlibrary.typepad.co.uk/socialscience/2015/10/sources-and-methods-in-criminology-and-criminal-justice.html> . See also the poster at [http://www.slsa.ac.uk/images/slsdownloads/events/IALS\\_poster.pdf](http://www.slsa.ac.uk/images/slsdownloads/events/IALS_poster.pdf) .

Registration and details (IALS) <http://bit.ly/1Hn0MdY> . *Jonathan Sims, Phone 020 7412 7774; Homepage [www.bl.uk](http://www.bl.uk)*

## 12) Some other **Articles and Announcements** :



Prison-population-projections\_England\_20



Public Confidence in CJS\_Crime Survey En



Intl. Society Research Aggression

# Expositions, festivals...

## ■ Cinéma et histoire

### 14<sup>e</sup> Festival du film de Compiègne

#### *Génération 60*

Du 3 au 15 novembre 2015

Avec la participation exceptionnelle de  
**Jean-Pierre Mocky,**  
**Marcel Bluwal, Florence Delay, Nelly Kapan, Marina Vlady**

Le programme

**Informations**

03 44 40 73 41 ou 03 44 40 73 52

[festivaldufilm@compiègne.fr](mailto:festivaldufilm@compiègne.fr) ;

**Billetterie**

Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne

03 44 40 01 00

## ■ « **LE SECRET DE L'ETAT : SURVEILLER, PROTÉGER, INFORMER, XVIIIE-XXE SIÈCLES** »

Archives Nationales,  
Hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois.  
4 Novembre 2015 — 28 Février 2016

# Sur le Net et ailleurs

## ■ Un site de grande qualité et grand intérêt

<http://www.histoire-41.fr/>

Je recommande particulièrement les « chapitres » consacrés à la haine (l'affaire du docteur Breitman), à l'épuration et aux tondues de Mer...

## ■ Italie : Le « triangle de la mort »

Toxic Waste and Corruption in Italy's 'Triangle of Death' - The New York Times

[http://lens.blogs.nytimes.com/2015/10/13/toxic-waste-and-corruption-in-italys-triangle-of-death/?\\_r=0](http://lens.blogs.nytimes.com/2015/10/13/toxic-waste-and-corruption-in-italys-triangle-of-death/?_r=0)

## ■ Il se peut que l'info vous ait échappé (et pour cause !) :

[http://www.lepoint.fr/invites-du-point/jean-nouailhac/nouailhac-la-cgt-d-edf-lourdemment-condamnee-21-10-2014-1874245\\_2428.php](http://www.lepoint.fr/invites-du-point/jean-nouailhac/nouailhac-la-cgt-d-edf-lourdemment-condamnee-21-10-2014-1874245_2428.php)

Des peines d'emprisonnement de 2 mois à 18 mois avec sursis, des amendes de 4.000 à 75.000 euros.

Le 1er octobre dernier, la CGT, *l'Humanité*, le Parti communiste et sa nébuleuse opaque ont été lourdement condamnés par le tribunal correctionnel de Paris.

Douze condamnations ont été prononcées pour malversations, abus de confiance, recel, emplois fictifs, et détournements de plusieurs millions d'Euros.

Vous en avez entendu parler ?

## ■ Le blog de Michel Porret : privatiser la sécurité ?

<http://blogs.letemps.ch/michel-porret/2015/10/31/privatiser-la-securite/>

## ■ Délinquance, Justice et autres questions de société :

<http://www.laurent-mucchielli.org/index.php?>

# La statistique de police rentre au bercail

710<sub>2015</sub>



Les statistiques de police et de gendarmerie rentrent au bercail. Créé par un décret du 8 octobre 2014 au sein de l'administration du ministère de l'intérieur, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) est placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe des directeurs généraux de la police nationale (DGPN) et de la gendarmerie nationale (DGGN) et rattaché organiquement à la direction centrale de la police judiciaire de la DGPN. En même temps, le service est dirigé par un inspecteur général de l'Insee qui est le seul responsable, technique et éditorial, des informations et des données qui y sont publiées, ainsi que de leurs dates de publication, conformément aux prescriptions du code des bonnes pratiques de la statistique européenne.

Deux logiques peuvent donc structurellement s'affronter et rien ne garantit que le pouvoir politique n'essayera pas à l'avenir de s'immiscer dans cette production statistique comme il le fit de façon massive dans les années 2000 au point qu'un collectif de statisticiens et de chercheurs (dont l'auteur de ces lignes) dénonça un "grand trucage". Mais les choses sont désormais redevenues claires là où l'ONDRP avait tant entretenu la confusion des genres du fait de la présence de M. Bauer, qui revendiquait l'indépendance de l'organisme tout en co-animant les conférences de presse du ministre de l'Intérieur et en faisant office de conseiller politique de M. Sarkozy.

Au fait, l'ONDRP est-il pour autant dissout ? Et non ! Comme souvent en France, on empile, on superpose. On ignore pour combien de temps.

En attendant, Interstat fait un geste fort : finis les 107 index de "l'état 4001" dans lequel on trouvait aussi bien les homicides que les défauts de permis de pêche et dans lequel figuraient nombre d'infractions traduisant non pas l'état de la délinquance mais les consignes de travail données aux policiers et aux gendarmes par le ministère de l'Intérieur. Interstat ne retient au final que 9 indicateurs : les homicides, les vols avec armes, les vols violents sans armes, les vols sans violence contre des personnes, les coups et blessures volontaires, les cambriolages de logements, les vols de véhicules motorisés, les vols dans les véhicules et enfin les vols d'accessoires dans les véhicules. Toute affirmation de la complexité est un progrès. Saluons donc celui-ci. Mais appelons aussi les journalistes à ne jamais oublier qu'ils ont affaire à la voix de l'État et que si par temps calme ce dernier laisse ses fonctionnaires à peu près tranquilles pour faire leur travail, des périodes plus agitées ne manqueront pas de revenir.

- Voir le site d'Interstat
- Voir (pour les spécialistes) sa rubrique "Méthode" expliquant notamment comment le SSMSI pense pouvoir surmonter le problème des ruptures introduites par les changements de logiciel en police et en gendarmerie entre 2012 et 2015. Par Laurent MUCCHIELLI - [Statistiques de la délinquance](#)

## Police nationale, combien de divisions ?



Combien y-a-t-il de policiers nationaux en France ? Voilà une question à laquelle il n'est pas simple de répondre. D'annonces en controverses politiques, une personne non aguerrie s'y perdra rapidement et finira au bout du compte par abandonner toute tentative d'obtenir une réponse fiable. Cependant, plus que de connaître les chiffres bruts, il convient peut-être davantage de s'intéresser à l'évolution de ces effectifs dans le temps... Tout d'abord, un peu de pédagogie. Lorsque j'aborde ici la question des effectifs de police, j'évoque celui des policiers actifs. Je laisse volontairement de côté la question des personnels administratifs, techniques et scientifiques. Non pas qu'ils n'aient pas une grande importance pour le fonctionnement de la Police nationale ; sans eux, celle-ci aurait bien du mal à accomplir ses missions. Mais ces personnels ne sont en revanche que très exceptionnellement en relation avec le public dans la réalisation des principales missions de police.

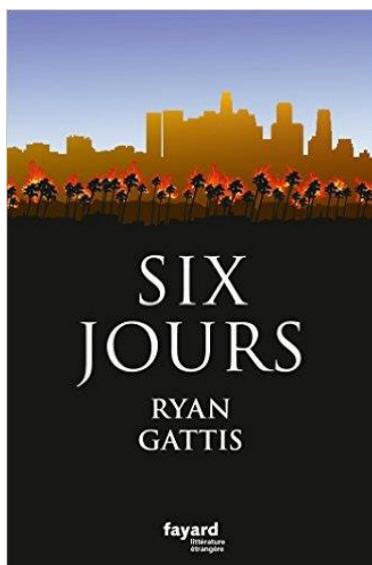
- Lire la suite de cet article de Stéphane Liévin sur Mediapart

Image : [autotitre.com](http://autotitre.com)

Par La rédaction - [Polices, gendarmerie](#)

# Dans le noir du polar

■ Ryan Gattis, *Six Jours*, Fayard, 2015



La faillite de l'État...

Le titre original : *All Involved: A Novel of the 1992 L.A. Riots* est plus parlant. Il s'agit en effet d'un récit à plusieurs voix et fondé sur deux années d'enquêtes et d'ITWs des journées d'émeute (voire d'insurrection) à Los Angeles du 29 avril au 4 mai 1992, suite à l'acquiescement des policiers coupables d'avoir passé à tabac Rodney King : anciens membres de gangs (essentiellement latinos), pompiers, infirmières et témoins ayant vécu des événements se retrouvent dans une narration chorale chronologique de ces journées du 29 avril 1992 à 20h14 au 4 mai 1992 vers 11h. Une quinzaine de protagonistes, quinze voix appartenant majoritairement à la communauté latino de Lynwood, chacune avec sa syntaxe, son vocabulaire. Pour l'historien, quel plaisir de retrouver ce postulat que le témoin ne peut

témoigner que pour ce qu'il a vu et fait, que tout le monde ne sait pas tout, et qu'une narration peut en éclairer une autre.

Présentation éditeur :

29 avril-4 mai 1992.

Pendant six jours, l'acquittement des policiers coupables d'avoir passé à tabac Rodney King met Los Angeles à feu et à sang.

Pendant six jours, dix-sept personnes sont prises dans le chaos.

Pendant six jours, Los Angeles a montré au monde ce qui se passe quand les lois n'ont plus cours.

Le premier jour des émeutes, en plein territoire revendiqué par un gang, le massacre d'un innocent, Ernesto Vera, déclenche une succession d'événements qui vont traverser la ville.

Dans les rues de Lynwood, un quartier éloigné du foyer central des émeutes, qui attirent toutes les forces de police et les caméras de télévision, les tensions s'exacerbent. Les membres de gangs chicanos profitent de la désertion des représentants de l'ordre pour piller, vandaliser et régler leurs comptes.

Au cœur de ce théâtre de guerre urbaine se croisent sapeurs pompiers, infirmières, ambulanciers et graffeurs, autant de personnages dont la vie est bouleversée par ces journées de confusion et de chaos.

*Six jours* est un roman choral magistral, une sorte de *The Wire* (Sur Écoute) transposé sur la côte Ouest, un texte provocant à la croisée de *Short Cuts* et *Boyz N the Hood*.

■ Romain Slocombe, *Le Secret d'Igor Koliazine*, Paris, Seuil, 2015

J'avais dans une *Lettre* précédente dit tout le bien que m'avait inspiré Avis à mon exécuteur un roman largement inspiré de l'histoire vraie de Victor Krebnitsky, importante figure du KGB, retourné le Lundi 10 février 1941, à Washington, suicidé à l'hôtel Bellevue.

Son auteur décidément intarissable nous propose une série de romans policiers historiques très réussis. *Le Secret d'Igor Koliazine* est la suite des aventures du journaliste - beau personnage d'anti-héros, alcoolique, maladroit et séducteur impénitent, pitoyable agent du Komintern devenu agent double voire triple - Ralph Exeter que l'auteur avait mis au centre de son roman précédent (*Dernière station avant l'abattoir*) qui se déroulait pendant la conférence de Gênes en 1922 censée rétablir l'ordre européen après les bouleversements dus à la Première guerre mondiale, la Révolution bolchévique, les traités et leur remise en cause...

Nous retrouvons ce Tintin post moderne et un brin déjanté en 1925 dans les Balkans, au lendemain de la guerre turco-grecque menée par Mustapha Kemal. Une Istanbul criante de vérité et de réalisme, ses foules de réfugiés cosmopolites sont au centre d'un roman où grenouillent différents SR (Romain Slocombe s'inspire de la vie de son grand-père et d'espions célèbres de l'époque) tous plus inquiétants les uns que les autres : 2<sup>e</sup> Bureau français, MI5 britannique, OGPU soviétique, Emnyiet turque, auxquels se mêlent quelques soldats perdus

des corps francs de la Baltique passés au service du NSDAP ! Ajoutons un truculent cosaque rescapé des armées blanches, de séduisantes espionnes au service des Soviets et vous aurez une idée du décor et des personnages colorés de ce thriller historique très réussi, entre BD et Indiana Jones. Mêlant toujours avec brio fiction et réalité, appuyé sur une (très) solide documentation historique, soucieux à l'extrême du détail vrai, l'auteur nous entraîne dans une passionnante chasse au trésor : celui de l'armée Wrangel, enterré à la fin de la guerre civile qui opposa rouges et blancs. En dépit d'un démarrage un peu lent, on est rapidement happé par les aventures d'un « héros » décalé, horripilant et sympathique.

## FAQ :

Pour ceux qui recevraient cette « Lettre aux amis... » pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette *Lettre* ?

R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)... mais ne comptez pas sur nous pour vous le dire !

Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton offusqué voire scandalisé)

R/ et apparemment pas un ami de l'humour non plus ! Cette « *Lettre* » (dont le titre est inspiré de la rubrique « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX<sup>e</sup> siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations - publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études - en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !), la justice, le crime, le renseignement, la justice... Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

⇒ Ceci dit si vous ne voulez plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »

en revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.).

La *Lettre* existe depuis 2008.

Pour consulter les *Lettres des dernières années*, il suffit d'aller sur le site CRIMINOCORPUS en cliquant sur ce lien :  
<http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia>

Pour les *Lettres* antérieures à 2011, il suffit de les demander par mél.

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans ces domaines ... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences ... La *Lettre* ne fonctionnerait pas sans « information » ! ... Bien évidemment et conformément à la déontologie policière l'anonymat des « correspondants » (toujours « honorables ») est une règle d'or !  
Merci de me signaler parutions, colloques, etc... qui peuvent intéresser les « amis » et merci aux « amis » qui me font suivre les informations intéressantes...

jMb